

N°DCA-2021-013

- Membres
théoriques : 19
- Membres en
exercice : 19
- Membres
présents :
15
- Pouvoir :
-
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 12 avril 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 mars 2021, s'est réuni à l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE.
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mmes Anne-Sophie CLABAUT, Catherine FLAVIGNY, Virginie LUCOT-AVRIL,
M. Pierre AUBRY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Contrôleur général Jean-Yves LAGALLE, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Étaient absents excusés :

Mmes Florence DURANDE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Florence THIBAudeau RAINOT - représentée.

MM. Gérard COLIN - représenté, Michel LEJEUNE, Florent SAINT-MARTIN, Sébastien TASSERIE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Préserver, optimiser et adapter la RH</i>	

*

**

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- *la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
- *le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.*

*

**

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : néant

II - Ajustement des emplois budgétaires au sein des filières sapeur-pompier, administrative, technique et sociale

Depuis le dernier Bureau du Conseil d'administration en décembre dernier, le Sdis 76 a vu évoluer ses effectifs en qualité et en quantité au sein des différentes filières notamment suite à :

- la prise en compte des nouveaux organigrammes ;
- des nominations, notamment celles au 1^{er} janvier 2021 ;
- des recrutements, notamment 24 caporaux pour la formation d'intégration qui a débuté en mars ;
- des départs en retraite ;
- des mutations externes ;
- des réintégrations.

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, les postes suivants pourront être tenus par des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- Adjoint(e) au chef(fe) de service, rédacteur principal 2^{ème} classe à attaché au sein du groupement Formation et activités physiques ;
- Contrôleur, adjoint technique principal 2^{ème} classe à agent de maîtrise principal, au sein du groupement technique et logistique ;
- Contrôleur, adjoint technique principal 2^{ème} classe à agent de maîtrise principal, au sein du groupement technique et logistique ;

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20210412-DCA-2021-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2021

Affichage : 13/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER